



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2020-165

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

47-2020-12-16-004 - Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame Anne-Laure
EMOND (2 pages) Page 3

Direction départementale des territoires

47-2020-12-11-007 - Arrêté préfectoral portant sur la composition de la section GAEC de
la Commission départementale d'orientation de l'agriculture de Lot-et-Garonne (2 pages) Page 6

47-2020-12-16-001 - Décision donnant subdélégation de signature en matière
d'administration générale (34 pages) Page 9

47-2020-12-16-002 - Décision donnant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et marchés publics (8 pages) Page 44

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2020-12-16-003 - Arrêté portant fermeture de l'école élémentaire de Temple sur Lot
jusqu'au 18 décembre 2020 inclus (2 pages) Page 53

Direction départementale de la cohésion sociale et de la
protection des populations

47-2020-12-16-004

Attribution de l'habilitation sanitaire à Madame
Anne-Laure EMOND

**Arrêté n°
attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Anne-Laure EMOND**

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L223-6, R.203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par décret 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 26 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Noël CHAVANNE en qualité de Préfet de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 juillet 2020 portant nomination de Madame Véronique CASTRO, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Marc TOULLIEU, directeur adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Véronique CASTRO, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne en matière d'administration générale ;

Vu la demande présentée par Madame Anne-Laure EMOND, née le 15/07/1985 à CHÂTEAU THIERRY (02) et domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire AGORA – 1 allée des Frênes à ESTILLAC (47310) ;

Considérant que Madame Anne-Laure EMOND remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne,

ARRETE

- Article 1er : : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Madame Anne-Laure EMOND, Docteur vétérinaire, administrativement domiciliée à la clinique vétérinaire AGORA – 1 allée des Frênes à ESTILLAC (47310).

- Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est tacitement renouvelable par période de cinq années sous réserve que le vétérinaire sanitaire justifie, à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès de la Préfète de Lot-et-Garonne, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

- Article 3 : Madame Anne-Laure EMOND s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et, le cas échéant, financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

- Article 4 : Madame Anne-Laure EMOND pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

- Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application de dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Le présent arrêté peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le recours gracieux ou hiérarchique proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision expresse ou implicite de l'autorité compétente.

- Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le **16 DEC. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement de la Directrice départementale,
Le Directeur-adjoint


Jean-Marc TOULLIEU

Direction départementale des territoires

47-2020-12-11-007

Arrêté préfectoral portant sur la composition de la section
GAEC de la Commission départementale d'orientation de
l'agriculture de Lot-et-Garonne

Arrêté N°
portant sur la composition de la section "GAEC" de la CDOA de Lot-et-Garonne

La préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le livre III du Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 313-7-1 et R. 313-7-2 relatifs à la commission départementale d'orientation de l'agriculture pour les groupements agricoles d'exploitations en commun (CDOA "GAEC") ;

Vu le livre III du Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 323-1 et suivants relatifs à la reconnaissance des GAEC ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15 relatifs aux commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 modifiée, relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE en qualité de préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 27 mars 2017 nommant Mme Agnès CHABRILLANGES, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne à compter du 27 mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-08-03-002 du 3 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'Administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-09-17-002 du 17 septembre 2019 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2015 portant sur la composition de la section GAEC de la CDOA de Lot-et-Garonne ;

Vu l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture obtenu par consultation écrite du 11 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} : La section "GAEC" est composée selon le tableau ci-après :

Membres délibératifs à qualité ou nommés	titulaire	suppléant
Président : le Préfet de Lot-et-Garonne ou son représentant		
Le directeur départemental des territoires ou son représentant		
Deux représentants du Service Économie Agricole		
Un représentant de l'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles	Dominique CHAPOLARD	Benoit PARISOTTO
Trois représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale	Frédéric REYNAUD (CR47) Julien CHAPOLARD (FDSEA) Ludovic MANDILLE (JA47)	Elena ROUX Alain BRIFEILLE Mathieu ALEXIS

Personnes siégeant en qualité d'expert, à titre consultatif :

- Le directeur ou la directrice de l'AFGA ou son représentant
- Le directeur ou la directrice de l'AGC 47 ou son représentant
- Le directeur ou la directrice du CEGARA ou son représentant
- Le directeur ou la directrice de la Chambre d'agriculture ou son représentant
- Le directeur ou la directrice de la MSA ou son représentant

Article 2 : La direction départementale des territoires est chargée du secrétariat de la commission.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 20 mai 2015 portant sur la composition de la section GAEC de la CDOA de Lot-et-Garonne est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant sa publication. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant la publication de l'arrêté, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le 11 décembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Agnès CHABRILLANGES

Direction départementale des territoires

47-2020-12-16-001

Décision donnant subdélégation de signature en matière
d'administration générale

Décision n°

donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale

La Directrice Départementale des Territoires
de Lot-et- Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-04-26-006 du 26 avril 2019, portant organisation de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-14-032 du 14 décembre 2020 donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale,

DÉCIDE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne, la délégation de signature est exercée pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-14-032 du 14 décembre 2020 par Monsieur Philippe LEGRET, directeur départemental adjoint.

Article 2

Sous réserve des exceptions visées aux articles 4 à 7 ci-après, les chefs de service et leurs adjoints ainsi que les chefs d'unités, leurs adjoints et les agents désignés dans l'annexe 1, ont délégation de signature à l'effet de signer les correspondances et actes administratifs ressortant de leurs attributions fixées aux annexes 2 à 8.

Dans l'exercice d'un intérim, l'intérimaire dispose des mêmes délégations que celles du cadre qu'il remplace.

Pour les actes signés par délégation du Préfet, cette délégation s'exerce dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral sus-visé.

Sans préjudice de cette délégation, il appartient aux chefs de service délégataires de s'assurer de l'information de la directrice sur les affaires d'importance notable, soit préalablement à la signature par eux-mêmes, soit en les soumettant à la signature de celle-ci.

La directrice peut également se réserver la signature sur les affaires "signalées".

Article 3 - Habilitations

Les chefs d'unité peuvent, sous leur responsabilité, habilitier certains de leurs collaborateurs à l'effet de signer certains actes d'instruction des affaires dont ils ont la charge, dans le but de ne pas en retarder le déroulement et à condition que ces actes ou correspondances ne préjugent pas d'une décision administrative.

Le cadre de ces habilitations est précisé aux annexes 2 à 8. Chacune de ces habilitations sera adoptée en comité de direction sur proposition du chef de service fonctionnellement responsable, avant d'être applicable.

Article 4 - Cas des affaires concernant plusieurs services

La délégation de signature définie à l'article 2 ci-dessus est exercée par le chef de service ou d'unité fonctionnellement responsable, même dans les cas des affaires pouvant concerner d'autres services ou unités de la DDT. Il est de la responsabilité du délégataire de veiller à ce que ces services ou unités aient été associés au traitement de ces affaires, et à ce que les arbitrages éventuels aient été rendus au niveau adéquat.

Les précisions pratiques relatives au pilotage de telles affaires font l'objet de notes de service.

Par exception à l'article 2 ci-dessus, les chefs de service n'ont pas délégation de signature pour passer outre sur une réserve formulée par un autre chef de service, sauf pour application d'un arbitrage rendu en Comité de Direction (CODIR).

Article 5 - Gestion statutaire et information des personnels

Par exception à l'article 2 ci-dessus la signature est réservée à la direction pour toute décision statutaire de gestion du personnel ainsi que pour tout document d'information destiné à l'ensemble du personnel, ou à l'ensemble d'une ou plusieurs catégories statutaires du personnel.

Cette exception ne porte pas sur les actes de gestion fonctionnelle tels que les congés ordinaires, ni sur les actes pris conformément aux décisions prises en commissions statutaires ou en comité de direction.

Article 6 - Communications aux médias.

Par exception à l'article 2 ci-dessus, la transmission de documents aux organes de presse est réservée à la direction ou au chargé de la communication après accord du préfet.

Cette exception ne vise pas les publications légales attachées aux procédures administratives.

Article 7 - Dispositions communes à l'ensemble des services :

Les délégataires désignés à l'annexe 2 ont délégation de signature pour certifier conforme toute copie d'acte administratif dont la conservation relève de leur unité.

Article 8 : La décision n° 47-2020-08-03-006 du 03 août 2020 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogée.

Article 9 - Diffusion, publication

Le secrétariat de direction est chargé :

- d'adresser aux chefs de service copie des arrêtés préfectoraux de délégation de signature au directeur à chacune de leurs publications,

- de la publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et de la mise à jour des annexes de la décision.

Article 10

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 16 décembre 2020

La directrice départementale des territoires,


Agnès CHABRILLANGES

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES
de la DDT de LOT et GARONNE**

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES RESPONSABLES

ANNEXE 2 : DIRECTION

ANNEXE 3 : SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ANNEXE 4 : SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

ANNEXE 5 : SERVICE TERRITOIRES et DÉVELOPPEMENT

ANNEXE 6 : SERVICE URBANISME HABITAT

ANNEXE 7 : SERVICE ENVIRONNEMENT

ANNEXE 8 : SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 1 – LISTE DES RESPONSABLES

Décision de délégation de signature interne

du 16 décembre 2020

Direction :

- M Philippe LEGRET, Directeur départemental des territoires adjoint
- Mme Christine CARBALLO, chargée de la communication et du suivi des dossiers sensibles
- Mme Camille SALIBA, assistante de prévention
- M Christian RANDOULET, chargé de mission performance et gestion, CMPG

a – Service Secrétariat Général - SG

- . Mme Corinne FOURNIER, chef de l'unité Gestion des Ressources Humaines/ Formation GRH/F
- . M. Patrick CONTRASTIN chef de l'unité Budget – Comptabilité (BC)
- . M Christian RANDOULET, chef de l'unité logistique par intérim

b - Service Territoires et Développement - STD

- . M. Jérôme GEOFFROY, chef du Service Territoires et Développement
- . M. Jean-Luc LESTRUHAUT, adjoint au chef de service Territoires et Développement, chef de l'unité Études et veille territoriale
- . M. Gilles ANNE, chef de l'unité Connaissance des Territoires
- . M. Arnaud MASSUE, chef de l'unité Missions Interministérielles

c - Service Risques Sécurité - SRS

- . M. Michel LAPOUYALERE, chef du Service Risques Sécurité
- . M. Christophe CARPY, adjoint au chef de service Risques et Sécurité, chef de l'unité Éducation et Sécurité Routières
- . M. Yann-Hugo MALLY, chef de l'unité Prévention des Risques
- . M. Bernard BRIZARD, chef de l'unité Gestion de crise
- . Mme Mary GERARDI, chef de l'unité Accessibilité Règles et Techniques de Construction
- . M. Jean-Louis CAMPERGUE, adjoint au chef de l'unité Accessibilité Règles et Techniques de Construction

d - Service Urbanisme Habitat - SUH

- . M Laurent TROIVILLE, chef du service Urbanisme Habitat
- . M Benjamin GLEMIN, adjoint au chef de service Urbanisme Habitat, chargé de mission conseils aux collectivités pour les politiques urbaines
- . Mme Christine PAPINOT, chef de l'unité Habitat
- . M. Adrien AUBRAS, chef de l'unité Atelier d'Urbanisme
- . Mme Laurence LE GALL, adjointe Habitat public et Rénovation urbaine
- . M Benoît DE LA ROCHEBROCHARD, chef de l'unité Application du Droit des Sols

e - Service Économie Agricole

- M. Émeric PILLET, chef du Service Économie Agricole
- Mme Béatrice GOMBERT, adjointe au chef de service Économie Agricole et chef de l'unité
Productions Animales et Végétales
- M. Didier PELOSATO-METZ, chef de l'unité Vie des Exploitations
- Mme Véronique GRANDSEIGNE, chef de l'unité Politique Agricole Commune
- M. Eric DELBOS, chef de l'unité Gestion des Usagers - Coordination des Contrôles

f - Service Environnement

- M. Stéphane BOST, chef du service environnement
- M. Sébastien RICHARD, adjoint au chef de service, chef de l'unité Politique et Qualité de l'Eau
- M. Gérard FORATO, chef de l'unité Gestion et Entretien des Milieux Aquatiques
- Mme Véronique GRAFF, chef de l'unité Gestion Quantitative de l'Eau
- M. Jean-Paul BOUBEE, chef de l'unité Forêt, Chasse, Nature
- Mme Afsanée DONIS, cadre maîtrise d'ouvrage et pilotage des activités qualité des eaux

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 2 – DIRECTION

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Agent	Observations
ASSISTANTE DE PRÉVENTION- MÉDECINE DE PRÉVENTION			
Convocations aux visites médicales annuelles et quinquennales		X (1)	(1) Assistante de prévention
Pôle Médico-Social - Médecine de Prévention Courriers de convocation aux visites médicales		X (1)	(1) Assistante de prévention
Demande de crédits sociaux, médicaux	X		
Commandes des produits pharmaceutiques		X (1)	(1) Assistante de prévention

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 3 – SECRETARIAT GÉNÉRAL

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef d'Unité	Observations
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES FORMATION – SG/GRHF			
Congés annuels, jours de régulation, JARTT			
Des chefs de service	X		
Des autres agents		Tous	chefs de service pour les congés des chefs d'unité, chefs d'unité pour les congés des autres agents
ASA, CET, ...			
Compte Epargne Temps des chefs de service	X		
Compte Epargne Temps des autres agents			
Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)			
Syndicats		SG/GRHF (1)	(1)Dispense de service
ASCE - ASMA			
Affectations, décisions individuelles et collectives			
Appels à candidature	X		
Décisions d'affectation	X		
Décisions d'intérim	X		
Décisions portant nomination des OPA	X		
Arrêtés portant promotion de grade des agents à gestion déconcentrée	X		
Décisions portant promotion de grade des OPA	X		
Arrêtés portant avancement d'échelon des agents à gestion déconcentrée	X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 3 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef d'Unité	Observations
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES FORMATION – SG/GRHF (suite)			
Transmission des arrêtés portant promotion de grade et avancement d'échelon à gestion centralisée		SG/GRHF	
Arrêtés portant autorisation de travail à temps partiel	X		
Arrêtés concernant la position des fonctionnaires	X		
Congés de maladie	Demi traitement	SG/GRHF si plein traitement	
Arrêtés ou décisions plaçant en CLM, temps partiel thérapeutique, CLD...)	X		
Dossiers « retraite » (gestion locale et gestion déconcentrée)	X		
Accidents de service et accidents de travail :			
- imputabilité au service	X		
Avis sur imprimé PM 104 (changement d'affectation)	X		
Cartes d'assermentation	X		
Cartes d'identité de fonctionnaire	X		
Commissions statutaires :			
Comptes-rendus de réunions statutaires (CT, CHSCT...)	X (1)		(1) Président
Arrêtés de constitution d'un bureau de vote	X (2)		(2) Signature du président de séance responsable des opérations de vote.

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 3 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef d'unité	Observations
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – FORMATION - SG/GRHF (suite)			
Régime indemnitaire :			
Coefficients	X		
Notification	X		
PSI –Gestion administrative - Paye		SG/GRHF	
Vacataires (embauches)	X		
Divers courriers , demandes d'emploi...	X (1)	SG/GRHF (1)	(1) DDT si cas signalé (réponses aux élus....)
Formation, Concours, GPEEC :			
Concours nationaux, dossiers d'inscription	X		
Plan de formation	X		
Inscription aux stages externes :			
Chefs de service	X		
Autres agents		SG/GRHF (2)	(2) suivant conditions d'inscription
Notification aux agents des inscriptions et convocations aux stages		SG/GRHF (2)	(2) suivant conditions d'inscription
Sélection des intervenants et organismes de formation (cahier des charges, choix des candidats,.....)	X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 3 – S E C R É T A R I A T G É N É R A L

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef d'unité	Observations
SG/ Logistique et budget comptabilité			
Marchés Formalisés au-delà du seuil de la directive interne et de l'arrêté OSD ainsi que tous les marchés SPS et Maîtrise d'œuvre	X		
DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X		
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X		
Avis d'attribution des marchés formalisés	X		
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

A N N E X E 3 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef d'unité	Observations
SG/ Logistique et moyens généraux- SG/LMG			
Budget, préparation compte rendu d'exécution		SG/BC	
Approbation du Budget fonctionnement et équipement	X		
Gestion du patrimoine immobilier de l'État :			
Vente d'immeubles : documents d'arpentage	X		
Loyers	X		
Décisions d'aide matérielle	X		
Conventions pour la restauration du personnel	X		
Décisions crédits sociaux	X		
Ordres de mission :			
Chefs de service	X		
Autres agents		Tous	Chefs de service pour les missions des chefs d'unité ; Chefs d'unité pour les missions des autres agents
Autorisation de conduite des véhicules de l'administration et habilitations :			
Chefs de service	X		
Autres agents	X		
Autorisation de conduite des engins/habilitations	X		

Frais de Déplacement :			
Etat de frais de déplacement des chefs de service	X		
Etat de frais de déplacement des autres agents		Tous	Chefs de service pour les frais de déplacement des chefs d'unité ; Chefs d'unité pour les frais de déplacement des autres agents
Frais de changement de résidence	X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 4 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
EDUCATION ROUTIERE				
Délivrance, retrait, suspension des agréments pour l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des autorisations d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des agréments des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle		X	SRS/ESR	
Délivrance de décisions prises lors de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière chargée de l'examen des agréments d'exploitation d'établissement d'enseignement de la conduite de véhicule à moteur		X	SRS/ESR	
Signature des conventions entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et/ou A et à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance, retrait, suspension des agréments des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance de décisions prises lors de la section «formation des conducteurs responsables d'infractions» de la commission départementale de la sécurité routière ;		X	SRS/ESR	

14

Réalisation de tout acte de gestion relatif à la gestion de l'activité des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière et des établissements chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière		X	SRS/ESR	
Délivrance du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite"		X	SRS/ESR	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 4 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES				
Proposition au Préfet concernant l'implantation des radars fixes dans le Département.	X			
Proposition dans le cadre de la préparation du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).		X	SRS/ESR	
Avis du Préfet sur projets d'arrêtés du Président du Conseil Général et des maires sur leur réseau classé Réseau à Grande Circulation (RGC)		X	SRS/ESR	
Avis au Préfet sur projet d'arrêté préfectoral concernant le réseau autoroutier		X	SRS/ESR	
Avis au Préfet sur les demandes d'autorisations ou de déclarations de manifestations (sportives, culturelles, ...)		X	SRS/ESR	
Avis du Préfet sur projets d'aménagements sur le réseau classé RGC		X	SRS/ESR	
Transmissions des données issues de l'Observatoire de la Sécurité Routière (interne et externe)		X	SRS/ESR	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 4 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
TRANSPORTS				
Dérogation préfectorale exceptionnelle ou dérogation préfectorale individuelle (courte ou longue durée) délivrée pour les cas visés à l'article 5 de l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (avis et arrêtés).		X	SRS/ESR	+ cadre de permanence
Recensement des entreprises dans le parc d'intérêt national des véhicules routiers prévu par l'arrêté ministériel du 5 août 1994 relatif à l'organisation, à la mise sur pied et au fonctionnement des parcs d'intérêt national des véhicules routiers		X	SRS/ESR	
PRÉVENTION DES RISQUES				
Avis du service en matière de prévention des risques		X	SRS/PR	Chef SRS/PR en l'absence du chef de service
Notification de dossiers de PPR après approbation par arrêté préfectoral	X			
Information du public sur les risques		X	SRS/PR	Chef SRS/PR en l'absence du chef de service
Aides octroyées sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) : conventions concernant des montants de subventions inférieurs à 200 000 € ;	X			

MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X			
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X			
Avis d'attribution des marchés formalisés	X			
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X			

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 4 – SERVICE RISQUES SÉCURITÉ

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
ACCESSIBILITÉ DES ERP - CONTRÔLE RÉGLEMENTATION CONSTRUCTIONS – CONTRÔLES SANTÉ BÂTIMENT – SÉCURITÉ BÂTIMENTS.				
Thème accessibilité des ERP				
Sous-commission d'accessibilité des ERP				
Convocation et Procès Verbal de réunion		X	SRS/ ARTC	Les présidents de commissions accessibilité.
Convocation et Procès Verbal de visite		X	SRS/ ARTC	+ adjoint + Présidents des commissions accessibilité.
Thème Contrôle Réglementaire Construction (CRC)				
Envoi lettre de demande de documents		X	SRS/ ARTC	+ adjoint SRS/ARTC
Convocation pour visite CRC		X		
Envoi lettre de mise en conformité sous délai contraint		X		
Envoi pour notification du rapport de visite		X		
Thème SATURNISME				
Consultation opérateurs en diagnostic		X	SRS/ ARTC	+ adjoint SRS/ARTC
Transmission diagnostic au Préfet pour notification		X		
Proposition de notification par le Préfet de mesures d'urgence en cas de défaillance du propriétaire		X		
Notification contrats		X		
Constatation et certification du service fait		X	SRS/ ARTC	+ adjoint SRS/ARTC

15

Thème Commissions de sécurité des ERP

Avis sur dossier et Procès Verbal de visite		X	SRS/ ARTC	+ membres de l'unité SRS/ARTC (le chef du SRS est chargé de la désignation des agents chargés de représenter la DDT)
Accessibilité des logements, des établissements recevant du public et des services de transports publics.				
Tout acte et décision pris en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 et des décrets d'application n°2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014.		X		

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 5 – SERVICE TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
INGÉNIERIE D'APPUI TERRITORIAL – STD/TEDD				
Courriers liés aux missions d'ingénierie		X		
Courrier précontentieux		X		
MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE				
DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X			
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X			
Avis d'attribution des marchés formalisés	X			
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X			
CONNAISSANCE DES TERRITOIRES ET MISSIONS INTERMINISTÉRIELLES				
Thème installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE				
Certificat de dépôt de dossier (autorisation, enregistrement, déclaration)		X	STD/MI	(délégué à l'UT DREAL)
Consultations		X	STD/MI	
Récépissé de déclaration		X	STD/MI	
Lettres de demande de compléments		X	STD/MI	(délégué à l'UT DREAL et DDCSPP)
Lettres de notification d'un projet de décision en procédure contradictoire		X	STD/MI	
Demande d'insertions dans la presse		X	STD/MI	
Accusés de réception de plaintes		X	STD/MI	

Lettres en réponse aux plaignants		X	STD/MI	
Décisions d'agrément en matière : de collecte des huiles usagées – de collecte de pneumatiques usagés – de transport de déchets		X	STD/MI	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 5 – SERVICE TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
Thème aménagement commercial - CDAC				
Consultations		X	STD/MI	
lettres de demande de compléments		X	STD/MI	
Demande insertions presse		X	STD/MI	
Thème utilité publique - expropriation				
Saisine du tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur		X	STD/MI	
Demande insertions presse		X	STD/MI	
Transmissions pour notification, information et publicité		X	STD/ MI	
Thème publicité				
Consultations		X	STD/EVT	
Thème information et participation du public				
Saisine du tribunal administratif pour désignation d'un commissaire enquêteur		X	STD/MI	
Demande insertions presse		X	STD/ MI	
Transmissions pour notification et publicité		X	STD/ MI	
Transmissions pour exécution (commissaire enquêteur - maire)		X	STD/ MI	
Arrêtés portant indemnisation d'un commissaire enquêteur		X	STD/ MI	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 6 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
SUH / HABITAT				
Décisions concernant les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les prêts locatifs sociaux pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions et les prêts locatifs à usage social pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLUS)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions et les prêts locatifs d'insertion pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux (PLAI)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant les subventions pour la création de places d'hébergement d'urgence		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant le prêt social location-accession (PSLA)		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant la location de logements ayant bénéficié d'une subvention ou d'un prêt aidé de l'Etat		X	SUH/ Habitat	
Signature et publication des conventions passées entre l'Etat et les organismes d'HLM, les propriétaires institutionnels, les particuliers en vue de l'attribution de l'APL		X	SUH/ Habitat	
Décisions concernant l'aliénation et le changement d'usage d'éléments du patrimoine HLM		X	SUH/ Habitat	

Correspondances rapports locatifs		X	SUH/ Habitat	
Courrier courant relatif au financement et courrier n'engageant pas le service		X	SUH/ Habitat	
HABITAT INDIGNE				
Secrétariat de la commission départementale de lutte contre l'habitat indigne (CDLHI)		X	SUH/ Habitat	Sauf courrier aux élus, signature du chef de service

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 6 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Observations
SUH/ SCOT, PLAN LOCAUX D'URBANISME ET CARTES COMMUNALES – SUH AU				
Consultation au nom du Préfet des services extérieurs de l'État, les services départementaux et communaux et les chambres consulaires afin de réunir les informations nécessaires à l'association de l'État dans l'élaboration ou la révision des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.		X	SUH/AU	
Transmission du projet d'arrêté préfectoral de carte communale au SG Préfecture		X		
Avis DDT sur les projets de modification, révisions allégées, mise en compatibilité		X		
Courriers divers : réponses aux particuliers, au cabinet du Préfet	X			
Transmission des porter à connaissance	X			
Dérogation à la règle d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT	X			

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 6 – SERVICE URBANISME HABITAT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	chef de service	Chef d'unité	Observations
APPLICATION DU DROIT DES SOLS				
I - Décisions				
Compétence de l'État pour tous les projets visés à l'article L 422-2 et R 422-2 sauf avis divergents		X(1)	SUH/ ADS(1)	(1) Sauf : - Tous permis de construire - CU et DP pour les ouvrages de productions de transport de distribution et de stockage d'énergie (R422-2b)
II - Achèvement des travaux				
Attestation de non-opposition à la déclaration d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux (article R 462-10)		X(1)	SUH/ ADS	Le signataire est le même que celui qui a signé la décision
FISCALITÉ DE L'URBANISME				
Fait générateur avant le 1 ^{er} mars 2012 pour TLE, TDENS, TDCAUE et RAP (articles L 332-6.1 ou L 332-9)		X	SUH/ADS	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 7 – SERVICE ENVIRONNEMENT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Chef d'unité	Agent	Observations
SE / GESTION ET POLICE DE L'EAU DANS LE DOMAINE DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES :					
Autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cas où aucune des parties ou des tiers intéressés n'a élevé d'objection aux redevances domaniales		X			
Consultations des services fiscaux		X			
Autorisations de travaux sur le domaine public fluvial		X			
Actes d'administration de conservation du domaine public		X			
Transferts de gestion et superpositions d'affectations signatures de la convention et du PV (Code du domaine de l'État)	X				
Autorisations de manifestations nautiques		X			
Avis à la batellerie et mesures temporaires		X			
Autorisation d'exploitation des bateaux à passagers		X			
Mesures pour assurer le libre écoulement des eaux		X			
Déclaration d'intérêt général		X			
Instruction des procédures IOTA		X			
Décisions relatives à des projets relevant d'examens au cas par cas relevant du niveau départemental (loi Essoc)		X			
Dispositions propres aux cours d'eau non domaniaux		X			
Mesures et sanctions administratives relatives à la police de l'eau		X			
Sanctions pénales relatives à la police de l'eau	X				
Agrément des vidangeurs des installations d'assainissement non-collectif		X			

Authentification des mairies pour l'accès à la plate-forme de télédéclaration en ligne des forages domestiques		X			
Arrêtés de restrictions ou de limitation de prélèvement d'eau et abrogation des mesures de limitation	X				
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES ASP :					
Contrôle de légalité budgétaire et des délibérations, constitutions, transformations, modifications et dissolutions des Associations Syndicales de Propriétaires (ASP)		X	X*	X*	* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
SE/GESTION ET POLICE DE LA PÊCHE					
Organisation de concours de pêche sur cours d'eau de première catégorie		X			
Licences individuelles de pêche, professionnels, amateurs, engins et filets		X			
Autorisations de pêche à l'anguille pour les pêcheurs professionnels					
Dérogations de pêche aux heures interdites par l'article R. 436-13 du Code de l'environnement		X			
Régime des enclos piscicoles et piscicultures		X			
Régime de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques		X			
Sanctions pénales relatives à la police de la pêche en eau douce		X			
Agréments des garde pêche et mesures nominatives liées aux AAPMA		X			
SE / CHASSE					
Arrêtés individuels plans de chasse		X			
Autorisations relatives à la chasse au vol		X			
Autorisations de filets pour la chasse à la palombe		X			
Autorisations d'ouverture des établissements d'élevage de gibier		X			

Attestation de meute		X			
Agrément des piégeurs		X			
Agrément des garde-chasse particuliers		X			
Régime des battues administratives concernant les espèces suivantes : Renards et autres nuisibles, tourterelles, autres espèces de gibier		X	X*		* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
Destruction des animaux nuisibles – droits des particuliers		X	X*		* en cas d'absence du chef de service ou de la personne chargée de l'intérim
Régime de modification de territoire et de réserve des Associations Communales de Chasse Agréées		X			
Régime de reprise du gibier vivant en vue du repeuplement		X			
Licences de chasse du gibier d'eau		X			
Régime de comptage avec source lumineuse		X			
Régime de capture de palombes à des fins scientifiques		X			
Dérogation aux interdictions de destructions accordées par les Préfets concernant les grands cormorans		X			
SE / NATURE					
Gestion des crédits Natura 2000		X			
MARCHÉS FORMALISÉS AU-DELÀ DU SEUIL DE LA DIRECTIVE INTERNE ET DE L'ARRÊTÉ OSD AINSI QUE TOUS LES MARCHÉS SPS ET MAÎTRISE D'ŒUVRE					
DCE, avis d'appel public à la concurrence, marchés, avenants, décisions de poursuivre, prolongation de délais, début des travaux	X				
Notification des marchés formalisés, avenants, actes spéciaux	X				
Avis d'attribution des marchés formalisés	X				
Lettres aux entreprises non retenues (procédures d'appel d'offres négociées, concours)	X				

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 7 – SERVICE ENVIRONNEMENT

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
SE / FORETS			
Approbation des projets de statuts et de diverses décisions administratives concernant les groupements forestiers		X	
Régimes des défrichements, plantations après défrichement		X	
Gestion des aides à l'investissement forestier		X	
Distraction du régime forestier des bois des collectivités R 214-30 et 31		X	
Régime spécial administratif de coupe		X	
Délivrance de certificat mutation à titre gratuit dit «Amendement MONICHON»		X	
Délivrance du certificat ISF (Impôt Solidarité Fortune)		X	
Aides au boisement de terres agricoles		X	
Acte de mainlevée d'hypothèque		X	
Autorisations de brûlage dirigé		X	

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 8 – SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :			
Aides aux agriculteurs en difficulté		X	
PIDIL (Programme d'Initiatives pour le Développement et les Installations Locales) et FICIA		X	
Gestion de l'agrément des GAEC		X	
Délivrance des attestations pour les résidents étrangers		X	
Procédure de contrôle des structures des exploitations agricoles		X	
Aides aux exploitations agricoles au titre du PDR Nouvelle-Aquitaine		X	
FERMAGES :		X	
Arrêté annuel constatant les valeurs maximales et minimales des loyers selon l'indice national des fermages		X	
Autorisation de résiliation partielle d'un bail sur des parcelles dont la destination agricole peut être changée		X	
Arrêté préfectoral fixant la superficie maximale de reprise par un bailleur en vue de la construction d'une maison d'habitation		X	
DOMAINE PRODUCTION ANIMALE :			
Composition de la Commission départementale d'identification		X	Composition de la Commission départementale d'identification

Nomination des membres professionnels des commissions de cotation		X	Nomination des membres professionnels des commissions de cotation
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE :			
Gestion des aides végétales et animales dans le cadre de la politique agricole commune (1 ^{er} et 2 ^{ème} pilier) et des contrôles qui leur sont associées		SEA	Gestion des aides végétales et animales dans le cadre de la politique agricole commune (1 ^{er} et 2 ^{ème} pilier) et des contrôles qui leur sont associées

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA D.D.T. ET DE L'EXERCICE
DES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES**

ANNEXE 8 – SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

décision de délégation de signature interne du 16 décembre 2020

NATURE DES ACTES	Non délégué (X)	Chef de service	Observations
RÉGIME D'INDEMNISATION DES CALAMITES AGRICOLES :			
Nomination des membres du Comité Départemental d'Expertise (CDE)		X	
Désignation et convocation des membres des missions d'enquête		X	
Proposition de suite à donner à un constat de sinistre, après avis du CDE		X	
Expertise de dossiers et signature des lettres de rejet		X	
Fixation du montant des indemnités		X	
Demande de reconnaissance des calamités agricoles	X		
AIDES CONJONCTURELLES :			
Instruction de dossiers et signature des lettres de rejet	X	X	
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DES AFR :			
Contrôle de légalité budgétaire et des délibérations, constitutions, transformations, modifications et dissolutions des Associations Foncières de Remembrement (AFR)		X	

Direction départementale des territoires

47-2020-12-16-002

Décision donnant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et marchés publics

Décision n°

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics

**La Directrice Départementale des Territoires
de Lot-et-Garonne,**

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2019-04-26-006 du 26 avril 2019, portant organisation de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-14-033 du 14 décembre 2020 donnant délégation de signature à Madame Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en qualité d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État et leur programmation, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur les missions et programmes relevant :

- du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation;
- du ministère de la Transition Écologique;
- du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales;
- du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance;
- du ministère de l'Intérieur;
- des comptes spéciaux, Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et Fonds National de garantie des calamités agricoles ;

Vu la circulaire du 19 octobre 2010, conjointe MEEDDM/MAAP, relative aux attributions des services délégués dans la chaîne de la dépense ;

Vu la délégation de gestion qui fixe les principes et le champ d'intervention pour les actes d'ordonnancement secondaire gérés dans CHORUS ;

Vu le contrat de service qui précise les modalités de fonctionnement entre le Centre de Prestations Comptables Mutualisées (CPCM) et la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès CHABRILLANGES, directrice départementale des territoires de Lot-et-Garonne, la délégation de signature est exercée pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 47-2020-12-14-033 par Monsieur Philippe LEGRET, directeur départemental adjoint.

Article 2

Délégation de signature est accordée aux chefs de service et agents désignés en annexe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ❖ Les engagements juridiques pour la signature des marchés publics passés suivant une procédure adaptée, lorsque leur montant est inférieur au montant défini en annexe ; (bon ou lettre de commande, marchés formalisés en procédure adaptée),
- ❖ Les engagements juridiques, subventions, conventions et décisions de toute nature, à passer en dehors du cadre du code des marchés publics, lorsque leur montant est inférieur au montant défini en annexe.
- ❖ Les pièces de constatation, de service fait et de dépenses de toutes natures.

et de renseigner :

- ❖ enquêtes diverses sur programmation et consommation de crédits (AE/CP),
- ❖ demander subdélégation AE/CP.

Les titres de recettes de toutes natures sont de la seule compétence du Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, la délégation de signature octroyée au chef de service est donnée à l'adjoint ou intérimaire désigné.

Article 3

Pour le budget général, ensemble des programmes gérés sous CHORUS, M. Patrick CONTRASTIN, chef de l'unité Budget Comptabilité (BC), Mme Patricia BUTTIGNOL-VERTEUIL (BC), sont détenteurs d'une licence «budgétaire CHORUS». Ils sont habilités à valider tous les actes de gestion de programmation proposés par les chefs de service.

Pour chacun des programmes du budget général, la liste des agents recevant délégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques de toute nature, la constatation et le service fait, est précisée en annexe au présent arrêté.

Toute nouvelle proposition d'habilitation sera transmise par le chef de service au Secrétariat Général qui la soumettra à la signature de la directrice.

Les engagements juridiques sont, sauf dérogation aux règles de flux de la dépense CHORUS, dématérialisés par des «formulaires CHORUS», saisis dans GALION ou CHORUS-DT pour être transmis au CPCM avec les pièces justificatives correspondantes. Lorsque le montant est supérieur à 90 000 euros, la signature de la directrice est requise et organisée comme suit :

- Si le Visa préalable du contrôle financier n'est pas requis, l'acte est mis à la signature de la directrice et le dossier est ensuite validé par le chef de service responsable du dossier, ou le «valideur» désigné.
- Si le Visa préalable du contrôle financier est requis, le dossier est présenté pour avis à la directrice, saisi dans chorus formulaire et validé par le chef de service responsable ou le «valideur» désigné. Au retour du visa du contrôle financier, le dossier est mis à la signature du directeur.

Article 4

Pour l'ensemble des actes passés, la signature de l'acte juridique et/ou sa notification au tiers doivent être précédées par l'enregistrement de l'engagement juridique dans Chorus afin de s'assurer de la disponibilité effective des moyens en autorisations d'engagements (AE).

Le SUH est «service métier» pour le programme : 135 – Urbanisme Territoire et Amélioration de l'Habitat.

Pour le SUH, «services métiers», les actes passés (engagements juridiques de toute nature, dossiers d'opérations, constats de service fait) sont transmis directement pour traitement au CPCM.

Le classement des pièces comptables et la tenue des dossiers afférents sont de la responsabilité de chaque service délégataire suivant les règles et procédures en vigueur. Il en est de même pour les archives qui sont prises en charge par chaque service respectif.

L'annexe du présent arrêté fixe la liste des agents ayant délégation de signature et précise les programmes concernés, le type de formulaire, le rôle (prescripteur, valideur) et les domaines respectifs d'intervention de chacun.

La liste des agents habilités dans les outils de gestion tels que Chorus-formulaire, GALION, GIPSE, CHORUS-DT, cartes d'achats, mais n'ayant pas de délégation de signature sera tenue par le Secrétariat Général, suivant les préconisations du contrôle interne comptable.

Dans ce cadre, un plan de contrôle de ces habilitations sera mis en place annuellement par le Secrétariat Général.

Article 5

La gestion des crédits du fonds spécial : Fonds de Prévention des risques Naturels (FPRNM) n'est pas intégrée dans CHORUS. Le suivi de ces crédits sera réalisé au moyen d'un tableau de bord par le Secrétariat Général /LMG. Le service SRS, reste gestionnaire des dossiers, et, est seul habilité à engager le service.

Le secrétariat général assure une mission d'appui pour la tenue et la liquidation des comptes en relation avec le service comptable de la Trésorerie Générale de Lot-et-Garonne.

Délégation de signature est accordée à M. Patrick CONTRASTIN, chef de l'unité Budget Comptabilité (BC), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de la comptabilité du Fonds, notamment :

- ❖ La comptabilisation et le suivi des opérations, des engagements juridiques transmis par le service SRS,
- ❖ Toutes les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

La comptabilité est tenue par Mme Patricia BUTTIGNOL-VERTEUIL.

Le suivi du fonds dans l'application PRESAGE est assuré par le service SRS, Unité PR.

Article 6

La signature des délégataires est accréditée auprès du comptable public assignataire de la Gironde.

Article 7

La décision de délégation interne de signature n° 47-2019-12-31-007 du 31 décembre 2019 de la directrice départementale des territoires, en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics est abrogée.

Article 8

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 16 décembre 2020

La directrice départementale
des territoires,



Agnès CHABRILLANGES

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT – ET COMPTES SPÉCIAUX

**ANNEXE à la décision de subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire et marchés publics**

du 16 décembre 2020

A- LISTE DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

B - LISTE DES AGENTS DÉLÉGATAIRES HABILITÉS A PASSER COMMANDES et à CONSTATER LE SERVICE FAIT.

- **113 – PEB- Urbanisme, paysages, eau et biodiversité ;**
- **135 – UTAH- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;**
- **149 – Forêt**
- **181 – PR - Prévention des risques ;**
- **207 – SER - Sécurité et éducation routières ;**
- **215 – CPPA - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;**
- **217 – CPPE - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie ;**
- **354- Administration territoriale de l'État**
- **723- Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État**
- **Compte 461-71 - Fonds national de garantie des calamités agricoles**
- **Compte 461-74 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs**

Liste B : Délégation de signature et Utilisateurs habilités des formulaires Chorus/ Chorus DT / Gallion habilités à saisir, passer commande et à constater le service fait.

Formulaires Circuit dit Workflow dit "SG" :

Programmes : 113 – PEB ; 135 – UTAH ; 181 – PR ; 207 – SER ; 215 – CPPA ; 217 – CPPE ; 723 – 354 ; 149 – FNGCA – FPRNM

Service - Agent : Nom Prénom	Qualité	Type de formulaire			Profil Chorus DT		Délégation signature		Domaine spécifique d'exercice de la délégation	
		Demande d'achat	Demande de subvention	Constatation du service fait	Validation	Saisie et Validation	Montant (seuil) délégation signature	Programmes		
Secrétariat Général										
M Christian Randoulet	- Chargé de mission performance et gestion - Chef d'unité logistique par intérim	0	0	0	0	0	0	90 000,00	135 - 723- 207 - 215 - 217 - 181- 113 - 149	Tous services et actes DDT (domaine SG et Métier)
								10 000,00	354	
M. Patrick Contrastin	Chef de l'unité BC	0*	0*	0*	0	0	0	50 000,00	135 - 723- 207 215 - 217 - 181 113 - 149	Tous services et actes DDT des programmes concernés
								10 000,00	354	
Mme Patricia Buttignol-Verteuil	Chargés de prestations comptables	0*	0*	0*	N	N	N	1 000,00	135 - 723- 207 - 215 - 217 - 181 113 - 149	tout acte d'achat et de service fait de fonctionnement courant du service -Habilité achats sur Carte achat dans les conditions et seuils déclarés au marché correspondant (achats de proximité 500 €)
								1 000,00	354	
Service : SRS										
M. Michel Lapouyalère	Chef du service SRS	0	0	0	0	0	0	90 000,00	181 – 207 FPRNM	toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
M. Christophe Carpy	Adjoint au chef SRS	0	0	0	0	0	0	90 000,00	181 – 207	

* Sous réserve d'une validation préalable par la direction de la DDT, ou le chef de l'unité logistique par intérim de la DDT

											FPRNM		
Service : SE													
M. Stéphane Bost	Chef SE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	113	« Valideur »
M. Sébastien Richard	Ajjoint au chef SE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	113	« Valideur » En cas d'empêchement du chef de service, toutes actions et actes du service pour le domaine concerné
Service : Économie agricole													
M. Emeric Pillet	Chef du service SEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	FNGCA	
Mme Héatrice Gombert	Ajjointe au chef SEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000,00	FNGCA	

* Sous réserve d'une validation préalable par la direction de la DDT, ou le chef de l'unité logistique par intérim de la DDT

Formulaires "métier" – Programme 0135- UTAH – Urbanisme Territoires et Amélioration de l'Habitat

Le programme UTAH fait l'objet de deux interface avec CHORUS :

- **GALION (GA) : pour tous les actes traités en gestion dans l'outil GALION-Web (Dossiers de subvention LLS).**
- **CHORUS-Formulaire (CF) pour tous les autres actes : Urbanisme, Contentieux, Études Générales et LHI notamment.**

Agent : Nom Prénom	Qualité	Type de formulaire				Profil			Programme	Domaine spécifique d'exercice de la délégation
		Demande d'achat CF et GA	Demande de subvention CF et GA	Constatation du service fait CF et GA	Validation CF et GA	Saisie et Validation CF et GA	Montant (seuil)			
Service Urbanisme Habitat :										
M. Laurent Troiville	Chef du service Urbanisme Habitat	0	0	0	0	0	0	90 000,00	135	
Mme Christine Papinot	Chef de l'unité Habitat	0	0	0	0	0	0	50 000,00	135	
M. Adrien Aubras	Chef de l'unité Atelier d'urbanisme	0	0	0	0	0	0	50 000,00	135	Chorus formulaire
M. Benjamin Glémin	Chargé de mission conseils aux collectivités pour les politiques urbaines	0	0	0	0	0	0	50 000,00	135	Chorus formulaire
Service : Territoires et développement										
M. Jérôme Geoffroy	Chef du service STD	0	0	0	0	0	0	90 000,00	135	Chorus formulaire
M. Jean-Luc Lestruhaut	Adjoint au chef STD	0	0	0	0	0	0	90 000,00	135	Chorus formulaire

O : *Oui*

N : *non*

* Sous réserve d'une validation préalable par la direction de la DDT, ou le chef de l'unité logistique par intérim de la DDT

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2020-12-16-003

Arrêté portant fermeture de l'école élémentaire de Temple
sur Lot jusqu'au 18 décembre 2020 inclus

**Arrêté
Portant fermeture de l'école élémentaire de Temple sur Lot
jusqu'au 18 décembre 2020 inclus**

Le préfet de Lot-et-Garonne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code pénal ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3131-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Jean-Noël Chavanne, préfet de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein de l'école élémentaire de Temple sur Lot suite à l'apparition d'un cas confirmé et de plusieurs cas contacts, concernant à la fois des élèves, des enseignants et des personnels municipaux ;

Considérant que la fermeture totale de cet établissement à compter du jeudi 17 décembre 2020 jusqu'au début des vacances de Noël n'est pas susceptible de poser de difficulté sur le plan pédagogique au regard de la proximité avec le début de ces vacances scolaires fixé au vendredi 18 décembre au soir ;

Considérant qu'une telle fermeture à compter du 17 décembre 2020 est de nature à permettre aux enseignants, personnels et élèves de cet établissement d'observer une période de sept jours d'isolement avant la période des fêtes de fin d'année, ce qui permettra d'éviter ou de limiter la contamination d'autres personnes de leur entourage ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de fermer l'école élémentaire de Temple sur Lot à compter du jeudi 17 décembre 2020 jusqu'au vendredi 18 décembre 2020 inclus ;

Sur l'avis de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne ;

Sur la proposition de Monsieur le directeur départemental de l'agence régionale de santé ;

Vu l'urgence,

A R R Ê T E :

Article 1^e : L'école élémentaire de Temple sur Lot est fermée à compter du jeudi 17 décembre 2020 jusqu'au vendredi 18 décembre 2020 inclus.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues au code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Le présent arrêté peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le recours gracieux ou hiérarchique proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision expresse ou implicite de l'autorité compétente.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur de Cabinet de la préfecture, le maire de Temple sur Lot, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de Lot-et-Garonne, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera transmise au Procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Agen.

Agen, le **16 DEC. 2020**

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Morgan TANGUY